Denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation

1988/0169B(COD) - 04/11/1997 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission se rallie à la position commune, qui donne satisfaction partielle aux objectifs visés par sa proposition de 1988. Le délai assez long qu'il a fallu pour arriver à cet accord peut être attribué tant aux difficultés de concilier les législations opposées des Etats membres, qu'au caractère délicat du procédé de l'ionisation, souvent interprétée à tort comme étant liée aux risques d'un accident nucléaire.